



# MORLAIX SAINT MARTIN BASKET

## REGLEMENT INTERIEUR :

### Saison 2020-2021

Déposez votre **DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET** lors d'une séance d'entraînement ou adressez-le par la poste à :

Nathalie Mével - 1 Ld Bodassin - 29410 PLEYBER-CHRIST

☎ : 06 89 12 05 35 - [mevel.nath@wanadoo.fr](mailto:mevel.nath@wanadoo.fr)

### TARIF DES LICENCES 2020 – 2021

(L'augmentation du tarif des licences de la part du CD29 ne sera pas imputée aux joueurs pour cette saison)

Catégories	Années	Licences 5x5 - 3x3	
<b>U5 / U6</b> (Eveil)	2016 - 2015	30,00 €	<p align="center"><b>NOTICE D'INSCRIPTION CLUB A CONSULTER POUR LA LICENCE DEMATERIALISEE</b></p> <p>Prévoir de compléter le surclassement systématiquement pour les 2014, 2012, 2010, 2009, 2008, 2007, 2006, 2005, 2004, 2003.</p> <p align="center"><u>Le dossier complet comprend :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le règlement de la licence par chèque ANCV, coupons sports, en espèces en totalité ou par chèque bancaire à l'ordre du msmbasket (indiquer au dos des chèques vos demandes de date d'encaissement soit : 10/09 10/10 10/11 10/12)</li> <li>- Dossier d'inscription papier à imprimer et à compléter</li> </ul> <p><b>Rappel :</b> Le montant de l'assurance <b>option A</b> est inclus dans les prix ci-contre L'option B, A+ ou B+ qui donne droit aux indemnités journalières en cas de perte de salaire, (prendre connaissance des différents contrats) reste possible sous réserve d'acquitter le surcoût.</p>
<b>U7</b>	2014	82,50 €	
<b>U9 / U8</b>	2012 – 2013	112,50 €	
<b>U11 / U10</b>	2010 – 2011	112,50 €	
<b>U13 / U12</b>	2008 – 2009	122,50 €	
<b>U15 / U14</b>	2006 – 2007	122,50 €	
<b>U17 / U16</b>	2004 – 2005	127,50 €	
<b>U18</b>	2003	127,50 €	
<b>U20 / U19</b>	2001 – 2002	127,50 €	
<b>SENIORS</b> Sans emploi ou Etudiant		127,50 €	
<b>SENIORS</b> Salarié		132,50 €	
<b>JOUEURS</b> Elu au comité directeur		92,50 €	
<b>BASKET LOISIRS</b>		82,50 €	
<b>ADHESION MEMBRE</b>		52,50 €	
<b>FRAIS DE MUTATION</b>		60,00 €	
<b>TARIF DEGRESSIF FAMILIAL</b>			
- 25 % sur la 2 <sup>ème</sup> licence la moins chère		- 50 % sur la 3 <sup>ème</sup> licence la moins chère	
- 75 % sur la 4 <sup>ème</sup> licence la moins chère			
<i>L'adhésion des membres au comité Directeur ne donne pas le droit à réduction</i>			

Le Morlaix Saint Martin Basket (MSMB) comprend 231 licenciés (saison 2019-2020) et fonctionne sur le principe du bénévolat. Les activités ne peuvent se dérouler harmonieusement que si tous les partenaires y apportent leur contribution suivant leurs compétences et leurs disponibilités ; chacun devant se sentir véritablement acteur de sa pratique sportive ou de celle de ses enfants. Tout membre du MSMB, joueur, parent, manager, doit respecter et accueillir les adversaires dans la convivialité. La tolérance et l'esprit sportif prédomineront en toutes circonstances.

**Informations générales du MSMB :** Se tenir informé des plannings d'horaires des matchs, arbitrage et table pour l'e-marque (mise à jour faite jusqu'au samedi midi en cas de modification de dernière minute).

**Site internet :** [msmbasket.fr](http://msmbasket.fr)  
**Facebook :** [msmbasket](https://www.facebook.com/msmbasket)

Mail : [msmbasket@gmail.com](mailto:msmbasket@gmail.com)

**Droit d'image** : Autorisation de publication des photographies des licenciés du MSMB sur le site internet du MSMB, le journal du MSMB, partenaires ou média...

Tout joueur licencié au MSMB ou son représentant légal pour les mineurs, autorise expressément les dirigeants du MSMB, ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**Accès aux responsabilités** : A partir de la catégorie U9, pour les matchs se déroulant à domicile, les joueurs et joueuses seront convoqués à tour de rôle pour apporter leur contribution au bon déroulement des rencontres (feuilles de matchs, e-marque, chronométrage, arbitrage ...). En cas d'absence, le joueur sera convoqué de nouveau pour un match un week-end suivant.

**Rencontres à l'extérieur** : Le transport pour les déplacements des équipes se fait en voitures particulières. Tous les parents doivent participer à tour de rôle : un tour est organisé entre les parents, assistés par les coaches responsables du MSMB et communiqué à tous. La gestion, la permutation des tours de covoiturage est à assurer sous la responsabilité des parents. Si le parent accompagnateur prévu pour le covoiturage ne peut pas assurer son tour, il contactera un des autres parents portés sur la liste pour se faire remplacer, et préviendra le coach de l'équipe.

En cas d'absence imprévue, le joueur préviendra le responsable d'équipe au plus tôt.

**Répartition dans les équipes** : En début de saison, les joueurs sont répartis dans les équipes suivant leur catégorie. Si l'effectif le justifie et si les possibilités d'encadrement le permettent, deux équipes d'une même catégorie peuvent être créées.

**Tenue vestimentaire** : A tour de rôle, chaque joueur est responsable de l'entretien des maillots et shorts qui lui sont confiés le week-end lors des matchs. Les maillots et les shorts doivent être portés uniquement pour les matchs, et reste la propriété du club.

**Sécurité des joueurs mineurs** : Il est demandé aux parents de ne pas laisser les jeunes joueurs attendre seuls et sans surveillance devant ou dans la salle, sans s'être assuré de la présence effective des entraîneurs. La responsabilité du MSMB n'est engagée qu'à partir de l'instant où un responsable du club a accueilli le joueur sur le créneau de l'entraînement ou du match. En fin d'entraînement, les parents doivent le récupérer à l'heure prévu au planning. Les jeunes joueurs qui rejoignent seuls leur domicile après les séances d'entraînements le font sous la responsabilité exclusive des parents. Les parents qui optent pour cette option devront compléter la phrase suivante sur le formulaire d'inscription.

« A l'issue des séances d'entraînements ou des matchs, je soussigné, Mr ou Mme ..., autorise ma fille/mon fils ..., à rejoindre seuls le domicile habituel. En cas de sinistre sur le trajet entre la salle et le domicile, seule ma responsabilité exclusive est engagée. »

**Discipline générale** : Tout membre du MSMB doit avoir un comportement compatible avec les activités normales du club, en particulier : - Respect des personnes d'encadrement, - Respect des autres joueurs, partenaires, et adversaires, - Respect des arbitres, - Respect du matériel et des installations. Tout manquement à ces règles, ou tout comportement contraire à l'esprit sportif pourra faire l'objet de sanctions sur décision du bureau : avertissement écrit, exclusion temporaire, exclusion définitive, non-renouvellement de la licence pour l'année suivante.

L'amélioration de la pratique harmonieuse du basket passe par un minimum d'investissement de la part de chacun. Les joueurs, les parents et les dirigeants du club doivent faire preuve de solidarité pour développer un esprit de club. La pérennité du basket au MSMB reste assujettie à la participation active de tous, notamment des parents pour les jeunes (de U7 à U18). Cet appui est indispensable à l'équipe dirigeante pour perpétuer la formule associative, fondement des statuts du club.